



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Poursuivre le Programme de soutien à l'école montréalaise	N° DE LA MESURE	2.14
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE
<input checked="" type="checkbox"/> Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010 <input type="checkbox"/> Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
<p>Depuis 2008, le Programme de soutien à l'école montréalaise constitue une aide supplémentaire annuelle de 12,2 M\$ aux écoles primaires accueillant des élèves qui proviennent des milieux les plus défavorisés de Montréal. Son objectif ultime est de soutenir la réussite personnelle et la réussite des apprentissages de l'ensemble des élèves issus de ces milieux. Les interventions des ressources professionnelles s'adressent aux différents personnels des milieux scolaires, notamment aux enseignants.</p> <p>L'analyse contextuelle, réalisée à l'automne 2010, a permis de dégager des propositions de modifications au regard des interventions des écoles primaires de milieux défavorisés ciblées par cette allocation. Ainsi, il est recommandé que le choix des priorités et des interventions menées par ces écoles s'appuie sur une connaissance et une analyse approfondie des caractéristiques de leur milieu, et plus précisément de leurs élèves, en prêtant une attention particulière aux déterminants de la réussite et de la persévérance que sont la littératie, la numératie et l'engagement scolaire. En fonction des forces et des vulnérabilités déterminées, chaque école doit établir les pratiques sur lesquelles il est le plus pertinent d'intervenir : pédagogiques et de gestion de classe, organisationnelles et managériales, collaboratives avec la famille, collaboratives avec la communauté et les partenaires ainsi que celles de médiation culturelle.</p>

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
<p>À l'automne 2010, un comité a été mis sur pied afin de réaliser le bilan et l'analyse contextuelle liés au Programme de soutien à l'école montréalaise. Ce comité, constitué de représentants des cinq commissions scolaires de l'île de Montréal, de représentants de la Direction régionale de Montréal, de la Direction des services aux communautés culturelles et de la Direction des services complémentaires et de l'intervention en milieux défavorisés du Ministère, avait pour mandat de proposer des recommandations liées aux orientations à privilégier en fonction du contexte montréalais défavorisé et pluriethnique. L'analyse a permis de documenter l'évolution de ce contexte depuis la mise sur pied du Programme, de dresser l'état de situation au regard des résultats de recherche sur les interventions en milieux défavorisés dans les grands centres urbains ainsi que de dégager des éléments de réflexion liés à l'évolution du contexte de gestion, tant sur le plan de la répartition de l'allocation que sur celui du nouveau mode de gouvernance amené par le projet de loi 88.</p> <p>Les services de soutien et d'accompagnement offerts aux écoles ont été maintenus, de même que les interventions mises en œuvre par les écoles liées aux sept mesures du Programme. L'équipe professionnelle a travaillé à élaborer un cadre d'harmonisation de ses pratiques qui fut déposé au comité de gestion et de coordination de l'intervention en milieu défavorisé montréalais. Ce comité régional de gestion, regroupant le primaire et le secondaire, a été formé afin d'assurer un meilleur arrimage des interventions réalisées dans le cadre du Programme de soutien à l'école montréalaise et de la stratégie d'intervention Agir autrement, tant par l'équipe de professionnels que par les commissions scolaires de la région.</p>

COÛT DE LA MESURE
<p>2004-2005 : 10 M\$ 2005-2006 : 10 M\$ 2006-2007 : 10 M\$ 2007-2008 : 10 M\$ 2008-2009 : 12,2 M\$ 2009-2010 : 12,2 M\$ 2010-2011 : 12,2 M\$ (il reste un solde de 1,4 M\$ à allouer)</p> <p>Les allocations aux écoles sont essentiellement déterminées selon leur taille et au prorata du nombre d'élèves. Elles sont versées en deux parties, soit en janvier et en juin.</p> <p>Les allocations aux écoles représentent 90 % de la somme de 12,2 M\$, alors que le solde de 10 % est réservé à la prestation de services de soutien et d'accompagnement de ces écoles ainsi qu'à l'élaboration, à la conception et à la réalisation d'outils destinés aux écoles ciblées par le Programme de soutien à l'école montréalaise.</p> <p>Ainsi, les écoles peuvent se prévaloir d'allocations supplémentaires en présentant des projets relatifs aux modèles novateurs d'accès aux ressources culturelles et aux activités de développement des mesures du</p>

Programme ou en participant aux différentes activités de développement professionnel.

CLIENTÈLE REJOINTE

2004-2005 : 48 938 élèves répartis dans 138 bâtisses-écoles
2005-2006 : 42 685 élèves répartis dans 124 bâtisses-écoles
2006-2007 : 41 050 élèves répartis dans 123 bâtisses-écoles
2007-2008 : 51 502 élèves répartis dans 163 bâtisses-écoles
2008-2009 : 50 384 élèves répartis dans 163 bâtisses-écoles
2009-2010 : 55 944 élèves répartis dans 169 bâtisses-écoles
2010-2011 : 54 028 élèves répartis dans 165 bâtisses-écoles

ÉTAPES À VENIR

L'accompagnement des milieux scolaires, offert par les ressources professionnelles du Programme, mettra à contribution l'expertise des commissions scolaires et des écoles et s'exercera au moyen des axes d'interventions suivants :

- le développement de pratiques innovantes et équitables en milieux défavorisés et en milieux pluriethniques;
- le développement d'outils;
- le développement d'une offre de formation diversifiée;
- la contribution au développement de l'expertise régionale et nationale.

Ainsi, cette réorientation des interventions de l'équipe professionnelle auprès des écoles s'inscrit dans un souci de cohérence avec ce qui est préconisé dans le cadre de la stratégie d'intervention Agir autrement.

Cette réorientation amènera à mieux déterminer les effets de l'intervention et à préciser les résultats attendus.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

L'année 2010-2011 fut marquée par un virage important au regard de l'organisation des services de soutien et d'accompagnement des milieux scolaires, lié à l'intervention en milieu défavorisé à Montréal dans un contexte de convention de gestion et de réussite éducative.

Le Programme de soutien à l'école montréalaise se nommera dorénavant : Une école montréalaise pour tous.

ADS

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS

S. O.